



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

MAISON DES SKIPPERS

Dans un bâtiment partagé par plusieurs entreprises, chaque geste compte. Une bonne gestion des déchets permet de préserver l'environnement, améliorer le cadre de travail, faciliter le recyclage, tout en respectant les obligations réglementaires. Cette charte a donc pour objectif de vous accompagner dans l'adoption de bonnes pratiques simples et efficaces.

1. Bien trier, c'est essentiel

Le tri permet de donner une seconde vie à de nombreux matériaux.

Chacun est invité à :

- Lire attentivement la signalétique présente sur les bacs.
- Déposer les déchets dans le conteneur correspondant à leur nature.
- Vider les emballages si nécessaire avant de les jeter.
- En cas de doute, demander conseil ou privilégier le bac indiqué.

Un mauvais tri peut rendre tout un bac non recyclable.

2. Comprendre les différents types de déchets

- Papier / carton : feuilles, enveloppes, cartons pliés.
- Emballages recyclables : plastiques, canettes, bouteilles.
- Déchets résiduels : déchets non recyclables.
- Déchets spécifiques : piles, cartouches, appareils électriques, produits dangereux.

3. Respecter les espaces communs

Les espaces partagés sont utilisés par tous :

- Merci de ne laisser aucun déchet en dehors des bacs.
- Les cuisines et salles de pause doivent être rangées après chaque utilisation.
- Les déchets alimentaires doivent être jetés quotidiennement pour éviter nuisances et odeurs.

Un espace propre est l'affaire de chacun.

4. Le rôle de chaque entreprise

Chaque entreprise s'engage à :

- Informer et sensibiliser ses collaborateurs.
- Veiller au respect de cette charte par ses visiteurs et prestataires.
- Gérer de manière autonome ses déchets professionnels spécifiques.

La réussite de cette démarche repose sur une responsabilité partagée.

5. Ce qu'il faut éviter

Pour le bon fonctionnement du site :

- Ne pas déposer d'encombrants sans accord préalable.
- Ne pas utiliser les bacs communs pour des déchets non autorisés.
- Ne pas dégrader ou détourner les équipements de tri.

6. Une démarche collective et évolutive

Chacun peut contribuer à l'amélioration continue :

- en signalant une difficulté ou un dysfonctionnement,
- en proposant des idées pour réduire ou mieux trier les déchets.

Notre engagement commun,

En respectant cette charte, nous participons ensemble à un environnement de travail plus propre, plus responsable et plus durable.

Date :

Signature :